



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur GIRARD Henri, Maire.

**Présents** : M. GIRARD Henri, M. LEGRIX Bruno, Mme LIARD Martine, M. COQUELLE Daniel, Mme ROPERT Carole, M. SAMSON Sylvain, Mme THIERRY-AUDOIN Nicole, M. JOURDAN Brigitte, M. DJERBI Yan, Mme HARDY Sarah, M. FLEURY Stéphane, Mme KASSOU Sabrina, M. MAXE Guillaume, Mme GALLIER Julie, formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés** : M. BOSSUYT Jean-Claude à M. GIRARD Henri, Mme LECHANOINE Marion à M. LEGRIX Bruno, M. PAUTONNIER Guillaume à M. SAMSON Sylvain ;

**Absents** : M. BOSSUYT Jean-Claude, Mme MELLENNE Isabelle, Mme LECHANOINE Marion, M. PAUTONNIER Guillaume ;

Monsieur M. SAMSON Sylvain a été élu secrétaire de séance.

**Date de la convocation** : 22/06/2023 - Affichée le : 22/06/2023

**Nombre de membres** : En exercice : 18 – Présents : 14 – Pouvoirs : 3 – Votants : 17

**2023 – 036 / 01**

**Projet de piste cyclable entre Evrecy et Bougy**

La commune est engagée dans le programme « Petite Ville de Demain ». Le 21 novembre 2022, cet engagement a été concrétisé par la signature d'une convention « Opération de Revitalisation du Territoire » avec l'Etat et le Département du Calvados. Cette convention détaille un certain nombre d'action destinées à améliorer l'attractivité de la commune et de son centre-bourg.

Parmi ces actions figurait la réalisation d'une piste cyclable en site propre en bordure de la RD174 reliant les communes d'Evrecy et de Bougy.

Cet équipement doit être réalisé par la Communauté de Communes, Autorité Organisatrice de Mobilité, qui a inscrit cet itinéraire dans son Schéma Directeur Cyclable à l'objectif n°1 « Relier les pôles et sécuriser les accès aux collèges ». L'aménagement de cette piste a ainsi été décidé par la délibération 2021/104 du Conseil Communautaire et le marché de travaux afférent approuvé le 07 juillet 2022.

En outre, cette opération a obtenu un financement de 154 700.50€ de la DREAL dans le cadre de l'AAP « Fonds Mobilités actives – Aménagements cyclables 2022 ». Cette subvention est conditionnée à un commencement des travaux avant la fin du mois de février 2024.

Malheureusement, ce projet ne peut être engagé car la Communauté de Communes ne maîtrise pas l'ensemble du foncier nécessaire. De nombreux échanges avec les propriétaires et exploitants agricoles ont été menés, en vain, afin de convenir de transactions amiables.

Dans ce contexte, la Communauté de Commune a décidé, lors de son Conseil Communautaire du 25 mai 2023 de solliciter auprès de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête préalable à une Déclaration d'Utilité Publique et l'Ouverture d'une enquête parcellaire afin d'ouvrir la voie à une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir et d'approuver la démarche de la Communauté de Communes.

Considérant :

- L'importance de ce projet pour les habitants ; importance reconnue par la commune, l'Etat et le Conseil Départemental dans le cadre de la convention ORT.
- Le délai de réalisation contraint.

Vu le Code Général des collectivités,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.1111 et L.1112-2,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L300-1,

Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique et notamment l'article R 112-4,

Vu la délibération N°2023-070 de la Communauté de Communes concernant la demande de Déclaration d'Utilité Publique,

Après présentation des éléments ci-dessus et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient, sans réserves, les demandes de la Communauté de Communes « Vallées de l'orne et de l'Odon » visant à :

- Une déclaration d'Utilité Publique ;
- L'ouverture d'une enquête parcellaire.

Rendu exécutoire après :

Réception en préfecture

Le : **03 JUL. 2023**

Publication ou affichage

Le : **03 JUL. 2023**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Henri GIRARD

